REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-629 du 29 Septembre 2011

Chargeant Monsieur Benoît Assouan Comlan DEGLA, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des cultes de l'intérim de Madame Marie-Elise GBEDO, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement pour compter du 10 septembre au 18 septembre 2011.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la proclamation le 29 mars 2011, par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le décret n°2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

<u>Article 1</u>: Pour compter du 10 septembre au 18 septembre 2011, Monsieur Benoît Assouan Comlan DEGLA, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des cultes est chargé de l'intérim de la Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, Madame Marie-Elise GBEDO, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Bénin.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 29 Septembre 2011

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS: PR 6- AN4- CS 2- CES 2- HAAC 2- HCJ 2- SGG 2- Ministères 25- JORB 1.

all C8